

LES ENTREPÔTS CAREX

3785 Georges Corbeil, Terrebonne, Qc J6X 4J5 Fax : 450-477-5285
receptionterrebonne@entrepotcarex.ca

AVIS DE DÉPART

Nous demandons un avis de départ par écrit minimum de **7 jours avant la date du renouvellement.** Sinon, le bail se renouvellera automatiquement pour 4 autres semaines.

Il est important de retenir que :

Le loyer est payable par période de 4 semaines et est non remboursable. Il est donc de votre responsabilité de nous aviser afin de faire annuler votre paiement automatique ou votre chèque avant la date de votre prochain paiement. Il est à noter, cependant, qu'il est possible au dernier mois, de payer à la semaine, si vous nous avez remis votre avis de départ. Le paiement à la semaine peut être appliqué qu'une seule fois. Le local doit être libéré la journée même ou avant la date de départ.

Lorsque vous quittez, le local doit être vide, propre et sans cadenas. Si vous laissez des objets ou votre cadenas, **le loyer continuera à vous être facturé.**

S'il y a un dommage au local (porte, mur, tache d'huile, etc.), le locataire autorise le locateur à prélever sur sa carte de crédit, toute somme nécessaire pour effectuer la réparation.

Bail au nom de : _____

Je _____ soussigné, confirme la terminaison de mon bail pour
nom en lettres moulées

l'unité # _____ le _____
no du local jour / mois / année

Date signé

Locataire

Nouvelle adresse : _____

